N° 3155 — 6e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 17 Juin 1894

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, TOURCOING, rue VERTE, 38

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

A bonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, 31 Passage Havas, place de la Bourse.

TÉLÉPHONE

LES SYNDICATS

Nous n'avons pas eu longtemps à attendre pour être complètement édifiés sur la sincérité des protestations de la *Dépêche-Nouvelliste*, en ce qui concerne la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels.

A en croire le journal réactionnaire, les députés cléricaux Le Gavrian, Loyer, Plichon, des Rotours, Lemire, de Montalembert et Cochin, n'avaient pas voulu se prononcer contre les dispositions démocratiques de cette loi, lorsqu'ils avaient approuvé par leurs votes les intentions restrictives de MM. Casimir-Périer et Jonnart.

Ils avaient été victimes d'une intrigue parlementaire, les pauvres ! Le sens et la portée du scrutin avaient été dénaturés par les circonstances. Mais ils n'en restaient pas moins dévoués à la cause des travailleurs, prêts non seulement à défendre, mais à étendre même la loi sur les syndicats !

Or, la question s'est posée de nouveau jeudi devant la Chambre. Elle a donné lieu à un débat passionné et mouvementé et à trois importants scrutins.

Eh bien, pas un mot. Rien, que le banal compte-rendu habituel. Pas une appréciation ni dans la *Dépêche*, ni dans le *Nouvelliste*. Pas même le relevé des votes des députés du Nord, que notre confrère publie exactement d'ordinaire, mais qu'il passe aujourd'hui sous silence.

C'est que les AMIS de la *Dépêche* ont voté avec ensemble contre l'amendement libéral de M. Sembat, et contre le renvoi de l'amendement Guillemin à la commission du travail, et qu'ils ont accordé l'appui de leurs suffrages à ce dernier amendement, aussi bien qu'à celui présenté par leurs collègues réactionnaires MM. Georges Berry et Descubes.

Cette fois, l'épreuve est décisive. Et nous comprenons l'embarras du journal clérical, et son silence, après ses hypocrites déclarations de ces derniers jours.

Tant'il est vrai que les sentiments démocratiques des cléricaux sont occasionnels et de pure parade, et qu'ils ne sauraient résister à la mise en demeure d'une application formelle et précise !

De quoi s'agissait-il, en somme, dans le long et tumultueux débat qui s'est déroulé *jeudi devant la Chambre ?*

De décider si l'on modifierait dans un sens libéral ou dans un sens restrictif les dispositions de la loi des syndicats.

Toute la discussion, tous les projets, tous les amendements, aboutissaient à cette seule question.

On a voulu prendre prétexte des abus qui se sont produits dans un trop grand nombre de syndicats, on a rappelé et exagéré les excès commis, pour demander des modifications et des restrictions contradictoires à la grande idée de liberté qui a présidé à l'élaboration de cette loi ouvrière.

Certes, les abus, les excès, nous ne les nions pas. Nous avons été les premiers à les dénoncer et à les combattre. Et nous aussi, nous trouvons déplorable l'intrusion des politiciens dans les associations professionnelles. Nous aussi, nous préférons voir les ouvriers administrer eux-mêmes leurs intérêts plutôt que d'en confier la direction à des cabaretiers ou à des agitateurs révolutionnaires.

Mais la faute est-elle tout entière aux ouvriers ?

Les patrons et les compagnies n'ont-ils pas leur part de responsabilité dans une situation que tous les véritables amis des travailleurs sont unanimes à regretter ?

Ont-ils tous accueilli la loi de 1884 avec la sympathie et la bienveillance qu'elle méritait, et se sont-ils efforcés d'en faciliter l'application, de permettre aux ouvriers d'en bénéficier ?

Est-ce que Basly n'a pas pu affirmer, sans être démenti, que dans le bassin houiller du Pas-de-Calais, tous les administrateurs, tous les membres influents du syndicat des mineurs, avaient été compris dans les fameuses coupes sombres opérées par les compagnies ?

Est-ce que si l'on admettait le système de M. Guillemin, l'existence des syndicats ne se trouverait pas, de la sorte, à la discrétion des employeurs, à la merci d'un patronat réactionnaire et vindicatif ?

Et puis, il y a pour nous, nous le répétons, un principe qui domine tout ce débat : c'est celui de la liberté.

Avec notre manie de réglementation à outrance, nous voulons faire le bonheur des citoyens malgré eux ; nous prétendons les défendre, par de sages et prévoyantes mesures, contre leurs fautes, contre leurs erreurs.

Préoccupations excessives ! Sollicitude intempestive et exagérée !

Laissons donc les travailleurs maîtres d'eux-mêmes, de leur organisation professionnelle et de leurs actes.

Traitons-les en hommes libres, en citoyens capables de se gouverner eux-mêmes.

Poursuivons l'œuvre d'instruction démocratique qu'a instituée la République, et qui n'est pas l'un des moindres titres à la reconnaissance du peuple. Eclairons tous les Français sur leurs droits, sur leurs devoirs, sur leurs véritables intérêts.

Ayons confiance en leur intelligence, en leur clairvoyance, en leur bon sens.

Ce n'est point par des mesures restrictives, par une intervention oppressive, que nous enrayerons la propagation du socialisme. *Mais par des réformes hardies, par* une amélioration progressive du sort des travailleurs, par des lois de progrès et de justice sociale.

« Le jour où le Syndicat des mineurs, a dit l'honorable rapporteur de la Commission du travail, aura quelques millions dans ses caisses, il ne sera plus collectiviste. »

Les mineurs, malgré les apparences, ne sont point partisans, à quelques exceptions près, des idées collectivistes.

Mais la pensée exprimée par M. Lebon n'en est pas moins juste.

Le jour où la société sera établie sur des bases plus équitables, le jour où auront disparu les iniquités et les abus dont souffrent les masses laborieuses et qui les oppriment, où l'égalité inscrite dans notre grande devise républicaine ne sera plus un vain mot, ce jour-là l'utopie collectiviste-communiste aura vécu.

Georges ROBERT.

Les... contre-vérités de la « Dépêche »

On lit dans le *Progrès du Nord* :

Le procédé de la *Dépêche*, dans ses polémiques, consiste, nous l'avons dit, à avancer des faits manifestement faux, et à en tirer ensuite des déduction et des conclusions triomphantes.

On s'en juge !

La *Dépêche* a écrit, depuis deux jours :

1. « Il y a moins d'un an, M. Dupuy, que l'on attaque aujourd'hui, trouvait en eux (sic) les opportunistes de chaque arrondissement dans les mesures de répression, qu'il eut devoir prendre contre l'agitation socialiste dans le bassin houiller du Pas-de-Calais. »

Nous mettons la Dépêche au défi de prouver, par des extraits du Phonnès du Nord, la chaude admiration dont elle parle.

2. « Pour ne rien dans notre région, se sont eux (toujours les opportunistes) qui ont demandé le plus énergiquement que le syndicat des mineurs dirigé par MM. Basly et Lamendin fût dissous par les pouvoirs publics. »

Jamais nous n'avons fait une telle demande. Malgré ses erreurs et ses fautes, nous avons toujours été et nous restons sympathiques de l'activité du syndicat des mineurs et de la nécessité de le maintenir dans l'intérêt des ouvriers.

3. « Les opportunistes nommaient une *guerre déclarée* contre M. Dupuy. Les prétendus républicains de gouvernement sont devenus aujourd'hui et restent les *adversaires les plus tracassières et les plus intraitables* du gouvernement républicain. »

Ici encore nous défions la Dépêche de justifier et son allégation et les expressions qu'elle emploie.

Nous nous bornerons à ces trois exemples. Ils suffiront à montrer que si la bonne foi et le respect de la vérité étaient bannis du reste de la terre, on ne les retrouverait pas dans les bureaux de la *Dépêche*.

Echos de Partout

On vient de découvrir en Suisse, devant le stand de Boiron, à 250 mètres de la rive, presque au bord du Mont, une station lacustre, à une profondeur de 3 mètres.

***

Le congrès des architectes, qui se tient exceptionnellement à Lyon cette année, s'est ouvert hier matin, *à neuf heures et demie*, au Palais du Commerce.

***

L'horloge des campagnes : le pinson chante de 1 h. 1/2 à 2 h. du matin ; la mésange des bois, de 2 h. à 2 h. 1/2 ; le *pic* de 2 h. 1/2 à 3 h. ; le rouge-queue, de 3 h. à 3 h. 1/2 ; le merle, de 3 h. 1/2 à 4 h. ; le bec-fin, de 4 h. à 4 h. 1/2 ; le mésange des marais, de 4 h. 1/2 à 5 h. ; le moineau, à 5 heures.

***

La vélomanie gagne les cours souveraines. Les filles de la princesse de Galles, les princesses Maud et Victoria, viennent de commencer leur éducation vélocipédique. C'est par le tricycle qu'elles ont débuté.

***

Des pêcheurs des Orcades ont capturé, au large de Westray, quatre vingt baleines, qu'ils ont massacrées.

***

Des médecins américains ont ordonné à leurs clientes des bains de lumière électrique. Immédiatement des industriels spéculaux ont inventé l'appareil nécessaire.

***

Les sauterelles d'Algérie n'ont plus qu'à se bien tenir. Depuis quelques semaines, en effet, l'on sait même de l'ennemi des moissons et l'on ne propose quelque recette salutaire et inédite pour se débarrasser à jamais de ce fléau dangereux pour-suivant.

***

Un ingénieur d'Allemagne vient de faire construire une nouvelle voiture de gala éclairée par électricité. Les chevaux sont effarés par de forts reflecteurs.

***

Le record de la longueur des programmes en 1891, la mémoire d'un dîneur, lors de ses représentations à Ayr, distribue au public un programme qui mesurait plus de deux mètres de longueur.

L'Affaire Grosgurin

M. Delcassé, ministre des colonies, vient d'informer Mme veuve Grosgurin, receveuse des postes à Sacy-en-Brie, que l'indemnité attribuée à sa famille à la suite de l'assassinat au Siam, de son fils, l'inspecteur Grosgurin, s'élevait à la somme de cent-cinquante mille francs.

Cette somme sera convertie en rentes sur l'Etat, dont les titres seront répartis entre Mme Grosgurin et ses deux filles, lesquelles auront chacune 1.200 fr. de rente, le surplus étant attribué à Mme Grosgurin.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

SÉNAT

La séance est ouverte à 2 h. 00 sous la présidence de M. Challemel-Lacour et discute le rapport de M. Combes sur l'enseignement supérieur (suite).

A 5 heures, cette discussion sans intérêt est renvoyée à lundi.

A la Chambre

La loi sur les syndicats

Un paillatif à l'amendement Guillemin

Paris, 15 juin. — L'émotion causée par le vote de l'amendement Guillemin sur les syndicats professionnels est loin d'être calmée. Les députés radicaux et socialistes se préoccupent de rechercher une formule qui permette à la Chambre, sinon de revenir formellement sur son vote, du moins d'en pallier l'importance.

M. Lambert, président de l'Union progressiste, manifestait l'intention de demander à la Chambre, au moment du vote sur l'ensemble, de prononcer le retrait de l'urgence, ce qui permettrait, au cours d'une seconde délibération ultérieure d'essayer de faire revenir l'assemblée sur son vote.

De son côté, M. Leydet se propose, d'accord avec un certain nombre de ses amis, de demander l'introduction d'un palliatif à la mesure rigoureuse votée sur la demande de M. Guillemin.

Le sous-amendement de M. Leydet, qu'il n'est d'ailleurs pas encore formulé, aurait pour but de restreindre l'accès des syndicats qu'aux ouvriers qui auraient quitté volontairement la profession et ceux à qui on ne pourrait imputer aucun chômage soit pour un autre motif indépendant de leur volonté.

Mais la question ne revendra pas en discussion avant lundi, la séance de demain devant être occupée par la question du moulinage des vins.

Impôt sur le revenu

MM. Doumer et Cavaignac se sont entendus pour fond e on un projet unique leurs projets respectifs de réforme fiscale.

Celui de M. Cavaignac a pour but, on le sait, la transformation de la contribution foncière et de la contribution personnelle mobilière en impôt progressif ; celui de M. Doumer a pour but l'établissement de l'impôt sur le revenu. Les deux systèmes seraient coordonnés en un seul, *de façon à se compléter* mutuellement.

MM. Doumer et Cavaignac soumettront ce projet commun à la Chambre au moment de la discussion des contributions directes, auxquelles la l'opposeront comme contre-projet.

Réunion de la gauche progressiste

Paris, 15 juin. — La gauche progressiste s'est réunie à quatre heures. Elle a décidé à l'unanimité de se prononcer contre la fête de Jeanne-d'Arc. MM. Rabier, Guyot-Dessaigne, etc. ont parlé en ce sens. Le groupe s'est ensuite occupé de la situation *créée par le vote* d'hier sur l'amendement Guillemin (loi sur les syndicats).

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

Journée parlementaire absolument nulle.

Au Luxembourg, on a vu, au milieu d'un morne silence, la question de l'enseignement supérieur mieux saisie : on compare les mérites respectifs des deux sortes d'écoles existant en Algérie, les « Medersas » et les « Rabbins ».

Nous devons à la vérité de reconnaître que le nombre des sénateurs repoussant la suite de la discussion — et surtout de la comprendre — est assez restreint. On comptait que M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, qui se trouvait ces temps derniers à Paris, interviendrait dans le débat en qualité de commissaire du gouvernement, mais les événements du Maroc l'ont obligé à partir immédiatement pour regrimper son poste.

A la Chambre, les couloirs sont déserts. Les commissions convoquées sont sans intérêt. On exerçait hier par-ci par-là quelques députés, mais rangée dans la vestiaire des grands jours, la boutonnière fleurie. Ils ne font que traverser le Palais pour se rendre au *Garden-Party* organisé par le président et Mme Casimir-Périer.

Les vacances scolaires

Paris, 15 juin. — Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser une circulaire aux préfets de tous les départements, relativement à la fixation prochaine des vacances. Pendant la période agricole on fixera les vacances selon les nécessités de la région.

L'accident du fort de Charenton

Paris, 15 juin. — L'état du lieutenant Schimmacher (et non Deschmacke comme nous l'avons écrit hier dans le téléphone) semble avoir subi un peu d'amélioration. M. Lavaran, médecin en chef de l'hôpital du Val-de-Grâce, a tenté aujourd'hui, pour la deuxième fois, l'extraction de la balle, mais le sondage pratiqué à cet effet n'a pas encore donné de résultats.

***

M. Henri-Napoléon-Charles Schiffmacher, est âgé de vingt-cinq ans. Il est actuellement depuis le 1er avril 1893.

Engagé volontaire à dix-huit ans, après avoir obtenu ses galons, il a été admis à l'école de Saint-Maixent, d'où il est sorti sous-lieutenant.

M. Schiffmacher est d'origine lorraine. Son père, chef d'escadron de cuirassiers, a été tué, en 1870, à la tête de son escadron, à Reichoffen.

Coïncidence étrange, M. Schiffmacher père est mort des suites d'une balle reçue au ventre.

Paris, 15 juin. — Nous avons vu ce soir M. le docteur Lavaran, médecin en chef du Val-de-Grâce.

Le blessé, nous a dit M. le docteur Lavaran, a parfaitement supporté l'opération qu'on lui a fait subir. Aucun incident fâcheux ne s'est produ i.

Quant à la balle on a dû renoncer à l'extraire. Ceci d'ailleurs est d'importance fort secondaire à cause du faible calibre du projectile.

« Néanmoins l'état du sous-lieutenant Schiffmacher est très grave et nous inspire les plus grandes inquiétudes. »

La péritonite semble inévitable, donc on ne peut guère que très peu d'espoir.

NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR

Paris, 15 juin. — L'administration des douanes vient de publier les documents statistiques sur le commerce de la France pendant les cinq premiers mois de l'année 1894.

Les importations se sont élevées du 1er janvier au 31 mai à 1.915.045.000 fr., et les exportations à 1.338.160.000 fr.

Voici les chiffres et qui ce rapportent au mois de mai :

	Mai		Différence
Importations	1894	1893	1894
Objets d'alimentation	91,417	82,783	8,684
Matières nécessaires à l'ind.	186,798	174,031	12,767
Objets fabriqués	42,440	49,081	6,641
Totaux	3 3 655	305,496	18,192
Exportations			
Objets d'alimentation	64,136	63,029	1,007
Matières nécessaires à l'industrie	73,463	61,858	8,105
Objets fabriqués	122,4 9	149,0 5	26,668
Colis postaux	5,752	6,462	710
Totaux	264,815	282,389	18,474

Les chiffres pour les cinq premiers mois des trois dernières années (on doit toujours noter que les taux d'évaluation ne sont pas les mêmes pour 1892 que pour les deux autres années) se décomposent comme il suit :

	Valeurs en milliers de francs.		
Importations	1894	1893	1892
Objets d'alimentation	578,390	390,889	789,782
Matières industrielles	1,101,037	923,546	967,443
Objets fabriqués	237,778	220,375	298,345
Totaux	1,915,045	1,534,810	2,055,430
Exportations			
Objets d'alimentation	281,077	283,619	316,320
Matières industrielles	337,981	313,493	328,990
Objets fabriqués	683,936	728,861	716,983
Colis postaux	36,047	33,824	34,410
Totaux	1,338,160	1,339,784	1,334,663

Les importations des cinq premiers mois de 1894 sont supérieures de 380 millions à celles de 1893, mais inférieures de 170 millions à celles de 1892. L'augmentation porte, pour la plus grande part, sur les matières premières nécessaires à l'industrie. C'est un signe d'activité industrielle que nous nous plaisons à constater. *Jamais depuis avec* ans l'année 1884 était la dernière que nous avons sous les yeux), — et on peut ajouter : jamais depuis que de semblables documents sont publiés, — *les importations de matières premières* n'avaient été aussi considérables. C'est la preuve du développement de nos fabriques nationales, et par conséquent du travail des ouvriers. — Quant aux importations des objets fabriqués, elles sont assez élevées pour prouver que nos tarifs douaniers sont loin d'être prohibitifs.

Les exportations des cinq premiers mois sont inférieures de 61 millions à celles de la même période de 1893, qui avaient dépassé celles de 1892. C'est la conséquence des fluctuations qui se prodi sent d'année en année et qu'on a toujours remarquées à toutes les époques.

Ce qui n'empêche pas que le mouvement des échanges entre la France et les autres pays accuse pour les cinq mois un total de 3.253 millions contre 2.955 mill ons en 1893. Différence en plus : 298 millions.

La conclusion à tirer de ces documents, c'est, au premier chef, la preuve de l'activité progressive du travail des industries françaises.

UNE PANIQUE A PARIS

Paris, 15 juin. — Une assez grande panique s'est produite aujourd'hui boulevard Beaumarchais, causée par une explosion très violente. Mais la cause en a été seulement due à un énorme pétard placé sur le passage des voitures et c'est un omnibus qui l'a fait sauter.

Ce soir dans certaines quartiers éloignés le bruit persistait qu'une nouvelle explosion aurait eu lieu et de se produire.

Encore une invention meurtrière

Paris, 15 juin. — Dans les cercles militaires italiens on affirme, que grâce à des recherches et expériences persévérantes que plusieurs officiers auraient faites dans une des manufactures royales de l'Italie, ils auraient réussi à trouver la composition d'une nouvelle matière explosible, qui dépasserait en qualité toutes les autres adoptées jusqu'ici dans les armées Européennes.

Le procès des anarchistes

Paris, 15 juin. — M. Meyer, juge d'instruction, a transmis hier, au parquet, les dossiers concernant son information judiciaire contre les anarchistes.

Ces dossiers au nombre de plus de 300 sont actuellement examinés par M. le substitut Sauvagnol qui, de concert avec le juge d'instruction, procède à leur classement.

Il paraît certain que ce travail sera terminé lundi ou mardi prochain, et qu'avant huit jours M. Meyer aura rendu son ordonnance de renvoi devant la chambre des mises en accusation pour *ceux des inculpés poursuivis* en vertu de la nouvelle loi sur les associations de malfaiteurs.

Le mystère de la rue Miret

Il se passe en ce moment, 28, rue Miret, une affaire des plus mystérieuses, qui passionne les habitants de ce quartier.

Un sieur C..., qui habitait depuis quelque temps dans cette maison, recevait beaucoup de monde, surtout des femmes ayant des allures cachées, il ne parlait à personne évitait mêmes les rencontres et paraissait d'un caractère fortement acrimonieux.

Subitement M. C... donnait congé à son propriétaire, le payait intégralement et déménageait sans laisser d'adresse.

Avant-hier le propriétaire, accompagnant un visiteur, s'aperçut que le logement n'avait pas été remis en état par la concierge et donna à celle-ci des ordres en conséquence.

La concierge, en époussetant les planches de la cuisine, trouva sur l'une d'elles des débris humains.

Ces ossements se composaient d'un tibia, d'un humérus et de deux avant-bras avec les mains.

Cette lugubre trouvaille fut aussitôt portée au commissariat de M. Bordes, 7, rue Lechenier, où, après première enquête, avait eu avoir affaire à des pièces anatomiques. Mais C... n'apparaissait nullement au monde médical ou chirurgical ; en outre, ses allures mystérieuses éveillèrent des soupçons dans l'esprit du magistrat qui vient d'envoyer les ossements à la Morgue avec un rapport préparatoire au Parquet pour qu'une enquête des plus sérieuses soit instituée.

Nous suivrons cette affaire dans toutes ses phases.

BAGARRE A TOULOUSE

Les étudiants et la police

Toulouse, 15 juin. — Des incidents tumultueux ont eu lieu après minuit au Pré-Catalan. Des étudiants ayant essayé de troubler la représentation, un d'entre eux fut arrêté. Ses camarades voulurent le faire relâcher.

M. Montaud, chef de la police de sûreté, fut malmené. M. Ley, commissaire de police, fut égal ment bousculé. Des coups furent échangés ; on brisa des tables, des carreaux, des chaises des banquettes.

Le jeune étudiant qui avait été relâché après qu'on eut pris leurs noms.

Une enquête est ouverte.

La population est unanime à trouver ces incidents fort regrettables.

Les condamnés à mort d'Amiens

Commutations de peines. — Vive émotion

Amiens, 15 juin. — La peine de mort prononcée le 14 avril dernier par la cour d'assises de la Somme contre les nommés Hachin et Decoin, auteurs du double assassinat de Pont-de-Metz, y est d'être commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

La nouvelle parvenue à Amiens dans la matinée y a causé une vive surprise mêlée d'une pro onde indignat on. Les magistrats eux-mêmes ont été vivement émotionnés, aussi, par crainte de désordres, ont-ils décidé immédiatement que la cérémonie d'intérinement des lettres de grâce aurait lieu sans tardier.

A midi, plus d'un millier de personnes stationnaient aux abords de la prison. Lorsque les condamnés à mort sont sortis, escortés par une brigade de gendarmerie, la foule très surexcitée, a poussé les cris : A mort ! qu'on les tue ! assassins ! assassins !

Les gendarmes ont eu toutes les peines du monde à protéger les deux condamnés que la foule voulait écharper. Des couteaux ouverts ont été lancés contre eux ; un gendarme a la tête blessé.

Après la cérémonie qui d'ailleurs n'a duré que quelques minutes, le bruit se répandit que des gens armés de revolvers avaient envahi le Palais de justice avec l'intention de se servir de leurs armes contre les condamnés. Le commissaire spécial a requis la troupe.

Les deux nommés, ainsi mis en cause, ont été amenés dans la cellule du procureur jusqu'après le départ de la foule. Ils ont été ensuite réintégrés à la prison.

Nouvelles Étrangères

LA MORT DE L'EMPEREUR DU MAROC

Les rascours

Tanger, 15 juin. — Sidi El-Ghazali, ministre des affaires étrangères à la cour marocaine, a informé jeudi, par une circulaire, le corps diplomatique à Tanger de la mort du sultan et de la proclamation de Moulay-Abdul-Aziz.

Les ministres, le gouverneur et les autorités marocaines ont été parellèment informés.

Le ministre de l'intérieur disait que le sultan a été proclamé à Rabat, le 10 dans la matinée. Son frère Mohammed protesterait contre cette proclamation et il se serait rendu à Sus pour y recueillir l'appui des tribus.

Le sultan a été enterré le 12. On ne croit pas à un mort dans certaines parties du pays.

Le nouveau sultan officiellement reconnu

Le nouveau sultan Moulay-Abdul-Aziz, le plus jeune fils de Moulay-Hassan, a été reconnu sultan vendredi par les autorités marocaines de Tanger et les ministres européens.

Le ministre italien seul a fait des objections.

La proclamation officielle a eu lieu à midi, dans la mosquée, en présence de toute la population.

Tranquillité complète

Paris, 15 juin. — Les nouvelles télégraphiques arrivées ce soir de Tanger annoncent que la tranquillité est complète dans la ville et dans les régions avoisinantes. La confiance est générale dans l'accueil qui aura fait au nouveau sultan à Fez, où le grand vizir exerce une influence prépondérante qui tourne certainement en faveur d'Abdul Aziz en de la régence, si une régence est instituée conformément au testament qui aurait été laissé par le sultan défunt.

La compétition de Mahomet est considérée jusqu'à présent comme peu redoutable.

EPOUVANTABLE COUP DE GRISOU

Cent cinquante mineurs tués

Troppau (Silésie), 15 juin. — Plusieurs explosions de grisou se sont produites et ont jusqu'à ce jour fait 150 victimes.

Les noms sont produites et ont jusqu'à ce jour fait 150 victimes.